



Paris, le 20 Novembre 2018

Messieurs les Présidents,

Comme vous le savez, divers médias ont récemment révélé l'existence de fichiers comprenant des informations sur l'origine ethnique et l'apparence de jeunes joueurs. Dans l'attente que toute la lumière soit faite sur ces allégations, il est essentiel de rappeler aujourd'hui que :

- tout acte de discrimination, c'est-à-dire « toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement notamment de leur origine ou de leur apparence physique », est interdit et pénalement sanctionné par la loi (articles 225-1 et 2 du code pénal),
- mettre ou conserver en mémoire informatisée, sans le consentement de l'intéressé, des données à caractère personnel qui, directement ou indirectement, font apparaître notamment les origines raciales ou ethniques est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende (article 226-19 du code pénal).

En votre qualité de Président de club, il est de votre responsabilité de sensibiliser l'ensemble de vos salariés et des personnes intervenant pour votre compte pour prévenir tout acte de discrimination au sein de vos structures et, le cas échéant, de prendre toutes sanctions et mesures appropriées si de tels actes devaient apparaître.

Nous avons bien conscience que de nombreuses actions ont déjà été mises en place par les clubs et la Ligue de Football Professionnel. Il importe à présent de les amplifier. Ainsi, dans le cadre de l'Open Football Club, nous souhaiterions que vous puissiez rendre systématiques les ateliers visant à lutter contre les discriminations au sein des centres de formation : atelier dédié à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme animé par des bénévoles de la LICRA, atelier dédié à la lutte contre l'homophobie animé par des bénévoles de l'association SOS Homophobie ou encore atelier permettant de sensibiliser à l'égalité filles-garçons animé par le réseau Solidarité Femmes.

La Ligue de Football Professionnel examine d'ores et déjà les moyens de généraliser ces ateliers auprès des acteurs du sport et notamment des salariés, encadrants, sportifs, voire des supporters.

En complément de ses actions de prévention, de formation et de communication existantes, le Ministère des Sports souhaite renforcer la politique de sensibilisation à destination de l'ensemble des publics.

Il nous appartiendra de développer ensemble des actions nouvelles pour réaffirmer les valeurs de tolérance et de respect de l'autre présentes dans le football et plus globalement dans le mouvement sportif.

Nous sommes assurées de votre pleine et entière implication pour lutter et éradiquer toute forme de discrimination et pour faire évoluer les mentalités.

Très sincèrement,

Roxana Maracineanu
Ministre des Sports

Nathalie Boy de la Tour
Présidente de la Ligue de Football Professionnel